

Département de VAUCLUSE

Commune de VAISON LA ROMAINE

Lieudit : L'loou

Cadastre : Section AH ; Parcelles n°
176p, 196, 198p, 201p, 202p, 203p, 837p, 839, 886p, 888p,
1077, 1079, 1248, 1251, 1411p, 1413, 1420p, 1422, 1425



Lotissement
« L'ESSENTIEL »

CONTRAT DE MARCHE PRIVE
DE TRAVAUX V.R.D.
AU FORFAIT

Dossier N° 10302

6 février 2022

LOT N° 3 : ESPACES VERTS



Cabinet COURBI

Société de Géomètres-Experts
N° d'inscription : 2013C200003

364 Avenue Charles de Gaulle – 84 100 ORANGE
T 04 90 34 06 57 F 04 90 51 13 77
contact@cabinet-courbi.fr



ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ – DEFINITION DES TRAVAUX A REALISER

L'Entrepreneur s'engage à réaliser les travaux du :

LOT N° 3 : ESPACES VERTS

Dont la consistance est définie dans les documents contractuels énumérés à l'article 6 ci-après ainsi que dans le permis d'aménager dont l'Entrepreneur reconnaît avoir pris connaissance.

Les travaux à réaliser sont plus expressément décrits dans le cahier des clauses techniques particulières et les plans détaillés, établis par le Maître d'œuvre, le cabinet COURBI à Orange.

ARTICLE 3 - PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

L'Entrepreneur reconnaît avoir visité les lieux et étudié parfaitement l'ensemble du dossier, avoir évalué avec exactitude les travaux qui lui sont confiés, moyennant le prix global et forfaitaire et non révisable de :

<u>MONTANT HT</u>	<u>113 471.20 €</u>
TVA 20 %	22 694.24 €
<u>MONTANT TTC</u>	<u>136 165.44 €</u>

Ce marché est unique, global et indivisible.

La décomposition du prix global et forfaitaire n'a un caractère contractuel qu'en ce qui concerne les prix unitaires pour le règlement des travaux supplémentaires ou la diminution du montant des travaux par suppression éventuelles de postes d'ouvrages.

Le caractère contractuel des quantités retenues pour la décomposition des opérations d'exécution ne peut être opposé au prix global et forfaitaire. Le quantitatif arrêté contractuellement étant réputé avoir été vérifié par rapport à toutes les autres pièces écrites et plans du Marché.

Tout ce qui figurerait sur les dessins mais ne serait pas mentionné dans le C.C.T.P. aura la même valeur que si les indications correspondantes étaient portées à la fois sur les pièces écrites et sur les dessins.

En cas de contradiction entre deux ou plusieurs plans, les plans dressés à la plus grande échelle auront la priorité.

En cas de contradiction entre deux ou plusieurs pièces, ce sont les indications et stipulations de la pièce portant le numéro d'ordre le moins élevé dans l'énumération des documents définie à l'article 6, qui prévaudront.

Dans le cas où la non-concordance entre deux ou plusieurs plans ou pièces écrites peut donner lieu à interprétation, l'appréciation revient d'autorité au Maître d'œuvre sans contrepartie financière ou autre.

Il est spécifié que, par le seul fait de la signature du Marché, l'Entreprise reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé au Maître d'œuvre et au Maître d'Ouvrage, pendant la

ARTICLE 7- DIVERS

L'Entrepreneur soussigné affirme, sous peine de résiliation de plein droit de son marché aux torts exclusifs de l'Entrepreneur, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction énoncée par l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 et du décret n° 54-82 du 22 janvier 1954 pris pour son application.

Il affirme, en outre, être à jour de ses cotisations et prélèvements mis à sa charge par la réglementation en vigueur, notamment vis-à-vis de la Sécurité Sociale et qu'il est soumis au régime de la TVA sur encaissements.

Il devra fournir au Maître d'Ouvrage une attestation d'assurance dans les conditions fixées à l'article 4.2 du CCAP.

ARTICLE 8- CONTESTATIONS

Toutes les contestations se rapportant au présent marché et qui ne pourraient être réglées amiablement, seront de la compétence exclusive du TGI d'Avignon.

Fait à Orange le 6 février 2022.

Le Maître d'Ouvrage

HECTARE
URBANISME DURABLE
EXPOBAT VILLAGE / PLAN DE CAMPAGNE
13480 CABRIES
04 42 02 00 92
SIREN 351 338 660



L'Entrepreneur

SOLEV
3305, Chemin de Saint-Gens
84200 CARPENTRAS
Tél. : 04 90 63 26 67 - Fax : 04 88 71 40 82
RC Carpentras 2007 B 43 - Siret 493 896 294 00029



CS
PC

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix U. €	Total
LOT 3 : ESPACES VERTS					
3-1 - PLANTATIONS					
3101	Plantations				
3101a	* arbres d'alignement 20/25 le long des voies : micocoulier, aulne, charme ou tilleuls	U	138	290.00	40 020.00
3101b	* arbres 18/20 dans les bassins de rétention, fossés et cheminements piétons : mélia, sophora, érables, tulipier, copalme.	U	30	250.00	7 500.00
3101c	* haie panachée - C 15 hauteur 80/100 cm - tous les 1 m - frange Nord	U	82	25.00	2 050.00
3101d	* végétation basse - C 3 hauteur 30/40 cm - tous les 1 m - pourtour bassins	U	341	16.50	5 626.50
3102	Enherbement				
3102a	Enherbement par mélange rustique adapté : parcs arborés, et bassins de rétention.	m2	6431	0.70	4 501.70
3102b	Enherbement par lippia en micro-motte 6U/m² et toile de paillage biodégradable : bandes d'espaces verts le long des voies	m2	1213	13.00	15 769.00
3103	Terre végétale reprise sur stock de décapage : pour plantations et régalage sur 20 cm dans les espaces plantés et enherbés (hors bassins de rétention)	m3	867	12.00	10 404.00
3104	Entretien et garantie pendant une durée de 2 ans	trim	8	950.00	7 600.00
SOUS-TOTAL 3.1					93 471.20
3-2 - ARROSAGE					
3201	Arrosage manuel pendant une durée de 2 ans.	trim	8	2 500.00	20 000.00
SOUS-TOTAL 3.2					20 000.00
TOTAL H.T.					113 471.20
T.V.A. 20 %					22 694.24
TOTAL T.T.C.					136 165.44

SOLEV
3305, Chemin de Saint-Gens
84200 CARPENTRAS
Tél. : 04 90 63 26 67 - Fax : 04 88 71 40 82
RC Carpentras 2007 B.45 - Siret 493 896 294 00029

RG - 65